



Assemblée générale

Distr. générale
25 avril 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013**

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Chapitre 17 ONU-Femmes

(Programme 7 du cadre stratégique pour la période 2012-2013)***

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
A. Organes directeurs	8
B. Direction exécutive et administration	10
C. Programme de travail****	12
Sous-programme 2. Problématique hommes-femmes et promotion de la femme	13
D. Appui au programme	26

* Nouveau tirage pour raisons techniques (27 mai 2011).

** Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément n° 6 des Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session* (A/66/6/Add.1).

*** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-cinquième session, Supplément n° 6* (A/65/6/Rev.1). Le programme 7 a été révisé pour tenir compte de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale. Le cadre stratégique révisé sera soumis au Comité du programme et de la coordination à sa cinquante et unième session, pour examen et recommandation à l'Assemblée générale conformément aux procédures établies.

**** Les sous-programmes 1 et 3 à 10 du programme 7, qui ne relèvent pas d'ONU-Femmes, sont traités au chapitre 9 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 [A/66/6 (Sect. 9)].



Vue d'ensemble

Tableau 17.1

Prévisions de dépenses

Projet du Secrétaire général	14 836 900 dollars ^a
Montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011	13 532 500 dollars ^b

^a Aux taux de 2010-2011.
^b ONU-Femmes a été créée en tant qu'entité composite à compter du 1^{er} janvier 2011 en application de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale. Le montant révisé des crédits ouverts a été ajusté comme si l'entité avait existé pendant toute la durée de l'exercice biennal aux seules fins de comparaison.

Tableau 17.2

Effectifs prévus

	Nombre	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2012-2013	47	1 SGA, 1 SSG, 2 D-2, 3 D-1, 6 P-5, 7 P-4, 7 P-3, 5 P-2/1, 15 G(AC)
Postes nouveaux	2	P-3 (Appui au programme)
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011	45	1 SGA, 1 SSG, 2 D-2, 3 D-1, 6 P-5, 7 P-4, 5 P-3, 5 P-2/1, 15 G(AC)

Abbreviations : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; G(AC) : agent des services généraux (Autres classes).

- 17.1 L'exécution du programme de travail du présent chapitre incombe à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes).
- 17.2 Par sa résolution 64/289, l'Assemblée générale a créé ONU-Femmes en tant qu'entité composite, pour regrouper utilement les mandats, les fonctions et les moyens des quatre entités existant jusqu'alors : le Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme, la Division de la promotion de la femme du Secrétariat, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW). L'Assemblée a également créé un Conseil d'administration en tant qu'organe directeur chargé d'apporter un appui intergouvernemental aux activités opérationnelles de l'Entité et d'en assurer la supervision. ONU-Femmes est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2011.
- 17.3 L'analyse fonctionnelle a confirmé les constatations énoncées par le Secrétaire général dans sa proposition détaillée relative à l'entité composite chargée de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme (A/64/588) selon lesquelles, même si elles avaient travaillé sur des questions analogues, les quatre anciennes entités avaient des priorités différentes. Leur union devrait accroître l'efficacité et l'utilité de l'appui apporté par l'ONU aux activités visant l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme. Les gains d'efficacité résultant de ce regroupement et leur contribution à la réalisation d'un objectif général et à la production de résultats de haute qualité, dans les délais fixés et de manière économique, seraient mesurés au cours des exercices

biennaux 2010-2011 et 2012-2013, et présentés dans les rapports sur l'exécution du budget de chacun de ces exercices.

- 17.4 Dans le cadre de l'objectif général de l'autonomisation des femmes et des filles et de leur accession à l'égalité, y compris le plein exercice de leurs droits humains dans le monde entier, ONU-Femmes contribuera au cours de l'exercice biennal 2012-2013 à l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et des filles; à l'autonomisation des femmes; et à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que partenaires et bénéficiaires du développement, de la promotion des droits de l'homme, de l'action humanitaire, et de la paix et de la sécurité. Par ailleurs, l'Entité orientera et coordonnera les efforts déployés par le système des Nations Unies en veillant au respect du principe de responsabilité, afin que les engagements pris pour l'égalité des sexes et la transversalisation de la problématique hommes-femmes se concrétisent partout dans le monde. En tant qu'entité composite, ONU-Femmes appuiera également les processus directifs et normatifs intergouvernementaux et mènera des activités opérationnelles aux niveaux des régions et des pays.
- 17.5 La stratégie générale d'ONU-Femmes regroupera les fonctions d'appui normatif, de mobilisation, de coordination, de développement des opérations et des capacités, de formation et de recherche de sorte que l'appui des Nations Unies dans ces domaines produise des effets encore plus importants. Cet objectif sera réalisé en apportant un appui accru aux États Membres au niveau national, conformément aux priorités nationales; en renforçant la cohérence de l'appui apporté aux organes intergouvernementaux mondiaux pour l'élaboration des normes et des conseils techniques et thématiques fournis aux partenaires nationaux au niveau des pays; et en orientant l'action, en renforçant la coordination et en veillant au respect du principe de responsabilité dans les activités menées par l'ensemble des organismes des Nations Unies pour assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et appuyer la promotion de la femme.
- 17.6 ONU-Femmes poursuivra en priorité les objectifs suivants : a) améliorer la représentation, l'accès aux responsabilités et la participation des femmes en travaillant avec les partenaires pour combler les lacunes concernant l'accès des femmes aux postes de responsabilité et leur participation à tous les secteurs d'activité, et démontrer l'effet bénéfique qu'aurait pour la société l'exercice de telles responsabilités; b) en finir avec la violence contre les femmes en aidant les États à établir les mécanismes nécessaires pour formuler et mettre en œuvre des lois, politiques et services de protection des femmes et des filles, de promotion de la participation des hommes et des garçons et de prévention de la violence; c) renforcer l'application du programme pour les femmes, la paix et la sécurité, grâce à la pleine participation des femmes au règlement des conflits et aux processus de paix, à des systèmes d'alerte rapide qui tiennent compte des sexospécificités, à des mesures de protection contre la violence sexuelle et de réparation pour les victimes conformément aux résolutions adoptées par les organismes des Nations Unies; d) renforcer l'émancipation économique des femmes dans le contexte de la crise économique, alimentaire, énergétique et écologique mondiale; et e) placer les priorités de l'égalité des sexes au cœur des activités de planification, de budgétisation et de statistique nationales, locales et sectorielles, en collaborant avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires pour aider les pays à formuler et chiffrer des plans d'action pour l'égalité des sexes, à prendre en compte la problématique hommes-femmes dans la budgétisation, à soutenir l'établissement des rapports destinés au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et à renforcer les capacités nationales de mise en œuvre des décisions du Comité.
- 17.7 Établi à partir du sous-programme 2 (Problématique hommes-femmes et promotion de la femme) du programme 7 (Affaires économiques et sociales) du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1), le programme de travail a toutefois été modifié conformément à la résolution 64/289 dans laquelle l'Assemblée générale a approuvé la création de la nouvelle entité

composite. Il comporte deux sous-programmes étroitement liés : a) appui aux organes intergouvernementaux et partenariats stratégiques; et b) politiques et programmes. Ces deux domaines d'action sont imbriqués de sorte à intégrer efficacement les fonctions normatives et opérationnelles et les fonctions de formation et de renforcement des capacités. Les fonctions d'appui aux processus directifs et normatifs intergouvernementaux sont stratégiquement intégrées dans les deux sous-programmes pour créer une synergie entre appui normatif et appui opérationnel conformément à la résolution 64/289. La Division de la gestion et de l'administration assure les services d'appui au programme de l'Entité, qui sont présentés séparément.

- 17.8 Au titre de la composante a) du sous-programme 2 (Appui aux organes intergouvernementaux et partenariats stratégiques), ONU-Femmes apporte un appui fonctionnel à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social, à la Commission de la condition de la femme, au Conseil d'administration et à d'autres organes intergouvernementaux intéressés; conduit et facilite la mise en œuvre des mesures prises par le système des Nations Unies pour coordonner et intégrer les questions d'égalité des sexes dans tous les domaines; mène des activités de mobilisation et de sensibilisation; forge des partenariats stratégiques avec des parties prenantes d'horizons très divers, afin de constituer une base de ressources solide pour l'Entité, et renforce ceux qui existent; et engage des consultations avec la société civile dont elle facilite la participation aux travaux des instances compétentes.
- 17.9 Au titre de la composante b) du sous-programme 2 (Politiques et programmes), ONU-Femmes donne des conseils techniques et thématiques; procède à des travaux de recherche et à l'analyse des politiques et des données sur les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, notamment les problèmes nouveaux et commençant à se dessiner, et assure la gestion et l'échange des connaissances; apporte une aide aux États Membres sous forme de campagnes de sensibilisation, de formation et de renforcement des capacités pour promouvoir la réalisation des engagements qu'ils ont pris d'assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes conformément à leurs priorités nationales; fournit des directives, des compétences techniques et un appui pour la coordination aux équipes de pays et équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement (anciennement équipes de directeurs régionaux); apporte aux États Membres un soutien financier et un appui pour les questions techniques et les programmes, par le biais des bureaux de région et de pays; et contrôle et facilite l'exécution des programmes nationaux, régionaux et mondiaux de l'Entité, y compris la coordination au niveau des pays, et supervise les équipes aux niveaux des régions et des pays par l'intermédiaire de ses cinq divisions régionales (Afrique, Asie-Pacifique, États arabes, Europe et Communauté d'États indépendants (CEI), et Amérique et Caraïbes).
- 17.10 Dans sa résolution 65/259, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le maximum de coopération, de coordination et d'intégration des efforts de façon à éviter les doubles emplois et les chevauchements d'activités entre ONU-Femmes et les autres entités concernées, dont le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants, et prié également le Secrétaire général de rendre compte des efforts qu'il aurait entrepris à cet égard dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Pour donner suite à ces demandes, ONU-Femmes renforcera la cohésion du système des Nations Unies sur les questions concernant les femmes, la paix et la sécurité, y compris la prévention des conflits, les situations d'après-conflit, le règlement des conflits, le maintien de la paix, la consolidation de la paix et les activités de relèvement. En vue d'éliminer les doubles emplois ou les chevauchements d'activités, l'Entité achèvera de mettre au point un cadre d'action conjoint des Nations Unies pour les femmes, la paix et la sécurité, par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale interorganisations sur les femmes, la paix et la sécurité qui est également représentée par le Bureau

du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé. En outre, ONU-Femmes collaborera avec les commissions régionales pour accroître la coordination et la cohésion des activités régionales des organismes des Nations Unies visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

- 17.11 Le cadre d'action commun des Nations Unies pour les femmes, la paix et la sécurité illustrera les liens qui existent entre les programmes prioritaires en cours, notamment mais non exclusivement le plan d'action en sept points pour la participation des femmes à la consolidation de la paix et le cadre stratégique concernant la violence sexuelle en période de conflit. Il comprendra aussi des mécanismes de cohésion interinstitutions transversale, la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit et l'Équipe spéciale sur les enfants et les conflits armés. ONU-Femmes prendra une part active à tous les mécanismes de cohésion et de coordination pertinents touchant la paix et la sécurité pour que les questions d'égalité des sexes soient systématiquement traitées.
- 17.12 Comme en a décidé le Conseil d'administration le 15 septembre 2010, ONU-Femmes sera conjointement responsable, par exemple, de la coordination du plan d'action en sept points. Elle coordonnera également la définition et le suivi d'indicateurs convenus sur l'application de la résolution 1325 (2000) concernant les femmes, la paix et la sécurité et complétera les travaux menés dans tous ces secteurs par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants.
- 17.13 Dans sa résolution 65/259, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de préciser si les activités d'ONU-Femmes, notamment ses fonctions d'administration, d'évaluation, de coordination, de recherche et d'analyse, avaient pour objet d'appuyer ou constituaient des processus normatifs intergouvernementaux ou des processus opérationnels intergouvernementaux et activités opérationnelles, ou les deux à la fois, et d'indiquer la source appropriée des ressources nécessaires, notamment pour le financement des postes de rang élevé. On notera à ce sujet que les 45 postes approuvés au titre du chapitre 37 (ONU-Femmes) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 appuieront les fonctions des mécanismes intergouvernementaux et renforceront la cohérence entre cet appui et les activités opérationnelles. La préparation de la documentation destinée aux organes intergouvernementaux, y compris l'analyse des tendances, l'établissement de rapports sur l'action du système des Nations Unies, la définition et l'évaluation des enseignements tirés de l'expérience acquise dans les pays, et la commande de travaux de recherche pour combler le manque de connaissances seront autant d'activités menées principalement par la Division des politiques au titre de la composante b) du sous-programme 2 (Politiques et programmes). Le poste de la secrétaire générale adjointe qui dirigera le Bureau des politiques et de l'appui aux programmes sera financé par des fonds extrabudgétaires, tandis que les postes de ses collaborateurs – 1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 5 P-3 et 2 P-2 – qui l'assisteront pour appuyer les mécanismes intergouvernementaux, seront imputés au budget ordinaire; les fonctions attachées à ces postes et la part des responsabilités d'appui normatif ou opérationnel qui leur incomberont seront entérinées dès lors que le plan stratégique d'ONU-Femmes pour la période 2012-2013 aura été définitivement arrêté. Au titre de la composante a) du sous-programme 2 (Appui aux organes intergouvernementaux et partenariats stratégiques), le Bureau de l'appui aux organes intergouvernementaux et des partenariats stratégiques dirigé par une secrétaire générale adjointe (poste imputé au budget ordinaire), coordonnera les travaux du système des Nations Unies visant à appuyer les partenaires nationaux chargés de traduire en action les normes et objectifs intergouvernementaux dans leurs

pays. Les postes des collaborateurs de la Secrétaire générale adjointe (1 D-2, 2 D-1, 2 P-5, 4 P-4 et 3 P-2) seront financés au moyen du budget ordinaire. Le projet de budget pour l'exercice biennal 2014-2015, comprendra une analyse de ces postes et d'autres postes de rang élevé conformément aux dispositions pertinentes de la résolution 65/259.

- 17.14 L'appui en termes d'établissement du budget, de planification et de communication de l'information, de gestion financière, de gestion des ressources humaines, d'achats, de services informatiques et télématiques et autres services administratifs, qui était fourni auparavant principalement par le Service administratif du Département des affaires économiques et sociales, sera désormais assuré par un fonctionnaire d'administration et un fonctionnaire du budget et des finances, tous deux à la classe P-3, dont les postes seront créés pour l'exercice biennal 2012-2013.
- 17.15 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement ci-après et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 17.3

Répartition des publications

<i>Publications</i>	<i>2008-2009 (nombre effectif)</i>	<i>2010-2011 (nombre estimatif)</i>	<i>2012-2013 (nombre estimatif)</i>
Publications en série	–	15	18
Publications isolées	–	4	5
Total	–	19	23

- 17.16 Le montant total des ressources prévues pour l'exercice biennal 2012-2013 au titre du présent chapitre s'élève à 14 836 900 dollars, soit une progression de 1 304 400 dollars. Cette progression (illustrée dans le tableau 17.5) peut se récapituler comme suit :
- a) Une augmentation de 910 000 dollars au titre de la Direction exécutive et de l'administration en raison de l'effet report de la création de trois postes [1 SGA, 1 D-2 et 1 d'agent des services généraux (Autres classes)] pour l'exercice biennal 2010-2011;
 - b) Une diminution nette de 151 300 dollars au titre du programme de travail, en raison de la cession d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) du sous-programme 2 b) (Politiques et programmes) à l'appui au programme. Pour l'appui au programme, le transfert de quatre postes (1 D-1 et 3 P-4) de la composante b) (Politiques et programmes) à la composante a) du sous-programme 2 (Appui aux organes intergouvernementaux et partenariats stratégiques) est proposé car les fonctions correspondantes concernent essentiellement aux activités de la composante a);
 - c) Une augmentation nette de 545 700 dollars au titre de l'appui au programme, qui s'explique par : i) la création proposée de deux postes P-3; et ii) le transfert d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) provenant de la composante b) du sous-programme 2 (Politiques et programmes).
- 17.17 Des fonds extrabudgétaires d'un montant de 993 272 200 dollars devraient être disponibles pour l'exercice biennal 2012-2013, dont 986 498 400 dollars pour financer 350 postes temporaires représentent les ressources prévues pour le budget d'appui d'ONU-Femmes et couvriront l'exécution de son programme de travail. Le montant restant (6 773 800 dollars) représente les

ressources prévues au titre du fonds d'affectation spéciale pour la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

17.18 Conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, les ressources nécessaires pour les activités de suivi et d'évaluation, d'un montant de 3 735 500 dollars provenant de fonds extrabudgétaires, sont présentées dans la composante b) du sous-programme 2 (Politiques et programmes). Elles serviront à financer l'équivalent de 72 mois de travail d'administrateurs et 24 mois de travail d'agents des services généraux, et les dépenses autres que le coût des postes.

17.19 La répartition en pourcentage des ressources nécessaires pour l'exercice 2012-2013 est indiquée ci-dessous.

Tableau 17.4

Répartition des ressources par composante, en pourcentage

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Autres montants mis en recouvrement</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Organes directeurs	1,6	–	–
B. Direction exécutive et administration	12,3	–	0,2
C. Programme de travail			
a) Appui aux organes intergouvernementaux et partenariats stratégiques	41,2	–	1,4
b) Politiques et programmes	39,2	–	95,2
Total partiel	80,4	–	96,6
D. Appui au programme	5,7	–	3,2
Total	100,0	–	100,0

Tableau 17.5

Ressources nécessaires par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Composante</i>	<i>2008-2009 (dépenses effectives)^a</i>	<i>2010-2011 (crédits ouverts)^b</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant actualisation des coûts</i>	<i>Actua-lisation des coûts</i>	<i>2012-2013 (montant estimatif)</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour-centage</i>			
A. Organes directeurs	158,0	230,4	–	–	230,4	8,4	238,8
B. Direction exécutive et administration	–	917,2	910,0	99,2	1 827,2	4,2	1 831,4
C. Programme de travail	10 134,7	12 079,1	(151,3)	(1,3)	11 927,8	42,4	11 970,2
D. Appui aux programmes	–	305,8	545,7	178,4	851,5	18,3	869,8
Total (1)	10 292,7	13 532,5	1 304,4	9,6	14 836,9	73,3	14 910,2

^a ONU-Femmes a été créée en tant qu'entité composite à compter du 1^{er} janvier 2011 en application de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale. Les dépenses de l'exercice 2008-2009 sont présentées aux seules fins de comparaison.

^b Le montant révisé des crédits ouverts a été ajusté comme si l'entité avait existé pendant toute la durée de l'exercice biennal aux seules fins de comparaison.

2) *Fonds extrabudgétaires*

<i>Composante</i>	<i>2008-2009 (dépenses effectives)</i>	<i>2010-2011 (montant estimatif)</i>	<i>2012-2013 (montant estimatif)</i>
A. Organes directeurs	–	250,0	250,0
B. Direction exécutive et administration	–	769,2	2 044,6
C. Programme de travail	–	482 662,7	958 978,6
D. Appui aux programmes	–	13 661,7	31 999,0
Total (2)	–	497 343,6	993 272,2
Total [(1) + (2)]	10 292,7	510 876,1	1 008 182,4

Tableau 17.6

Postes nécessaires

<i>Catégorie</i>	<i>Postes permanents inscrits au budget ordinaire</i>		<i>Postes temporaires</i>							
			<i>Budget ordinaire</i>		<i>Contributions obligatoires hors budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>		<i>Total</i>	
	<i>2010- 2011</i>	<i>2012- 2013</i>	<i>2010- 2011</i>	<i>2012- 2013</i>	<i>2010- 2011</i>	<i>2012- 2013</i>	<i>2010- 2011</i>	<i>2012- 2013</i>	<i>2010- 2011</i>	<i>2012- 2013</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
SGA	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1	2	2
D-2	2	2	–	–	–	–	4	9	6	11
D-1	3	3	–	–	–	–	12	25	15	28
P-5	6	6	–	–	–	–	50	97	56	103
P-4/3	12	14	–	–	–	–	66	77	78	91
P-2/1	5	5	–	–	–	–	4	6	9	11
Total partiel	30	32	–	–	–	–	137	215	167	247
Agents des services généraux										
1 ^{re} classe	–	–	–	–	–	–	13	19	13	19
Autres classes	15	15	–	–	–	–	28	42	43	57
Total partiel	15	15	–	–	–	–	41	61	56	76
Autres catégories										
Agents locaux	–	–	–	–	–	–	68	74	68	74
Total partiel	–	–	–	–	–	–	68	74	68	74
Total	45	47	–	–	–	–	246	350	291	397

A. Organes directeurs

17.20 ONU-Femmes est chargée d'assurer des services fonctionnels à la Commission de la condition de la femme et au Conseil d'administration. Des ressources du budget ordinaires sont prévues pour les services à la Commission et des fonds extrabudgétaires pour les services au Conseil.

Commission de la condition de la femme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 230 400 dollars

- 17.21 La Commission de la condition de la femme a été créée, en tant que commission technique du Conseil économique et social, par la résolution 11 (II) du Conseil. Elle fait rapport au Conseil sur les questions concernant la promotion des droits de la femme dans les domaines politique, économique, social et éducatif, et lui soumet des recommandations sur les problèmes relatifs aux droits de la femme exigeant une attention immédiate. La Commission était initialement composée de 15 représentants d'États Membres, mais ce nombre est passé à 18 en 1951, à 21 en 1961 et à 32 en 1966. Dans sa résolution 1989/45, le Conseil a décidé que le nombre des membres de la Commission – élus pour un mandat de quatre ans – serait porté à 45 en 1990. La Commission se réunit chaque année à New York pendant 10 jours ouvrables. Elle doit tenir ses cinquante-sixième et cinquante-septième sessions en 2012 et 2013, respectivement.
- 17.22 La Commission joue un rôle de premier plan dans le système des Nations Unies en suivant l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et en donnant des avis au Conseil économique et social à ce sujet. Elle tient une table ronde interactive de haut niveau divisée en plusieurs groupes, deux réunions interactives d'experts qui porteraient sur le thème prioritaire de chaque session, une table ronde sur une question nouvelle, une sur le thème prioritaire de la session suivante et un dialogue interactif pour examiner le thème d'une session précédente. Aux termes des résolutions 76 (V), 3041 (XI) et 1983/27 du Conseil, le Secrétaire général est tenu de dresser à l'intention de la Commission de la condition de la femme des listes de communications confidentielles et non confidentielles relatives à la condition de la femme.

Conseil d'administration

- 17.23 Dans sa résolution 64/289, l'Assemblée générale a créé le Conseil d'administration pour superviser les activités opérationnelles d'ONU-Femmes. Le Conseil s'acquitte des fonctions décrites à l'annexe I de la résolution 48/162 de l'Assemblée, compte tenu des dispositions de la résolution 64/289.
- 17.24 Le Conseil d'administration est composé de 41 membres élus pour un mandat de trois ans par le Conseil économique et social, conformément à la pratique établie. Il se réunit à New York et rend compte tous les ans de son programme et de ses activités à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil à sa session de fond.

Tableau 17.7

Ressources nécessaires : organes directeurs

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	230,4	230,4	–	–
Total partiel	230,4	230,4	–	–
Fonds extrabudgétaires	250,0	250,0	–	–
Total	480,4	480,4	–	–

- 17.25 Le montant de 230 400 dollars servira à couvrir les voyages des 45 membres de la Commission de la condition de la femme à New York, pour les cinquante-sixième et cinquante-septième sessions annuelles de la Commission, et les voyages de la Présidente de la Commission à Genève, pour les sessions de fond du Conseil économique et social et du Conseil des droits de l'homme.
- 17.26 Les ressources extrabudgétaires d'un montant de 250 000 dollars serviront à couvrir les services de conférence, y compris l'établissement de la documentation, les services de traduction et les installations de conférence nécessaires pour appuyer les travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice biennal 2012-2013.

B. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 827 200 dollars

- 17.27 Le Bureau de la Secrétaire générale adjointe pour ONU-Femmes se compose du secrétariat de la Directrice exécutive et du Bureau de l'évaluation. La Secrétaire générale adjointe est chargée des activités générales de direction et d'administration de l'Entité lors de l'exécution de son mandat et du programme de travail approuvé. Elle fournit au Secrétaire général et à la Vice-Secrétaire générale de l'ONU des avis sur toutes les questions ayant trait à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, participe aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et, à ce titre, dirige et coordonne les activités du système des Nations Unies dans les domaines de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en veillant à l'application du principe de responsabilité.
- 17.28 Le Bureau de la Secrétaire générale adjointe a pour fonctions essentielles : a) d'apporter son assistance et son concours à la Secrétaire générale adjointe dans la direction exécutive et l'administration générales d'ONU-Femmes, notamment la planification, la coordination, la gestion et l'évaluation du programme de travail/plan stratégique de l'Entité; b) de faciliter la coopération interservices dans la mise en œuvre des plans de travail et pour les questions administratives; c) d'assurer en temps voulu l'application des décisions et la coordination des apports de toutes les entités administratives à ses activités. La Secrétaire générale adjointe est secondée par la Sous-Secrétaire générale chargée de l'appui aux organes intergouvernementaux et des partenariats stratégiques et par la Sous-Secrétaire générale chargée des politiques et des programmes.
- 17.29 Le Bureau de la Directrice exécutive dirige et gère l'appui aux mécanismes intergouvernementaux, les activités opérationnelles sur le terrain et la coordination des efforts des organismes des Nations Unies qui collaborent à l'action menée pour intégrer l'action en faveur des femmes dans leurs programmes de travail à l'échelon mondial, régional et national. Par ailleurs, le Bureau appuie l'élaboration des politiques, ainsi que la gestion des contacts avec les États Membres, les membres du système des Nations Unies et la société civile.
- 17.30 Le Bureau de l'évaluation établit et exécute la stratégie d'évaluation d'ONU-Femmes. Il fournit des orientations et un appui pour les évaluations tant centrales que décentralisées, en s'appuyant sur les bonnes pratiques utilisées par l'Entité et ailleurs, et les directives du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

Tableau 17.8

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Assurer l'exécution intégrale des activités prescrites par les organes délibérants et le respect des politiques et procédures de l'Organisation des Nations Unies lors de la gestion du programme de travail et du personnel

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Gestion efficace du programme de travail	a) Taux d'exécution du programme au moins égal à 80 % <i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : sans objet 2010-2011 (estimation) : 80 % 2012-2013 (objectif) : 80 %
b) Soumission en temps opportun de documents de qualité pertinents pour examen par les organes directeurs	b) Pourcentage accru de documents de qualité soumis en temps opportun pour examen par les organes directeurs <i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : sans objet 2010-2011 (estimation) : sans objet 2012-2013 (objectif) : 90 %

Facteurs externes

17.31 Il sera possible de parvenir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les interlocuteurs gouvernementaux et non gouvernementaux au niveau national continuent d'accorder la priorité aux questions de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les programmes de coopération pour le développement, et les États Membres restent déterminés à doter ONU-Femmes des ressources voulues pour renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au sein du système des Nations Unies.

Produits

17.32 Les produits de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (fonds extrabudgétaires) :
Conseil d'administration : services fonctionnels pour les sessions du Conseil d'administration (6); et documentation délibératoire sur les questions liées à la gestion des programmes et d'autres questions retenues par le Conseil (6);
- b) Autres produits (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Documents de fond pour les délibérations du CCS (4);
 - ii) Cadre stratégique pour la période 2014-2015 (1);
 - iii) Plan stratégique pour la période 2014-2018 (1).

Tableau 17.9

Ressources nécessaires : direction exécutive et administration

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	917,2	1 827,2	5	5
Total partiel	917,2	1 827,2	5	5
Fonds extrabudgétaires	769,2	2 044,6	3	3
Total	1 686,4	3 871,8	8	8

17.33 Le montant de 1 827 200 dollars prévu au titre des postes, en progression de 910 000 dollars, permettra de maintenir 5 postes [1 SGA, 1 D-2, 1 P-5 et 2 d'agent des services généraux (Autres classes)] au Bureau de la Secrétaire générale adjointe. L'augmentation de 910 000 dollars s'explique par l'effet report de la création de 3 postes [1 SGA, 1 D-2 et 1 d'agent des services généraux (Autres classes)] pendant l'exercice biennal 2010-2011.

17.34 Les fonds extrabudgétaires prévus pour l'exercice biennal 2012-2013 (2 044 600 dollars) permettront de financer 3 postes maintenus [2 P-4 et 1 d'agent des services généraux (Autres classes)] et les dépenses autres que le coût des postes, pour contribuer aux activités générales de direction exécutive et d'administration d'ONU-Femmes, y compris la planification, la coordination, la gestion et l'évaluation du programme de travail/plan stratégique de l'Entité et la réalisation des produits décrits plus haut au paragraphe 17.32. L'augmentation de 1 275 400 dollars s'explique par le fait que les crédits ouverts au titre du précédent exercice ne concernaient que l'année 2011, durant laquelle ONU-Femmes est devenue opérationnelle.

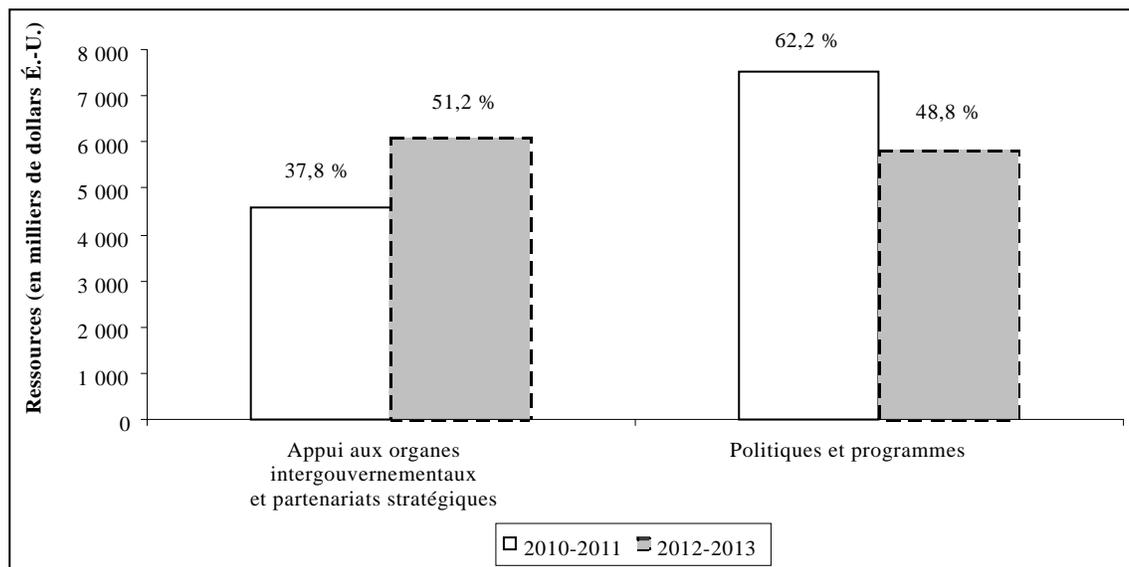
C. Programme de travail

Tableau 17.10

Ressources nécessaires, par sous-programme

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
A. Budget ordinaire				
a) Appui aux organes intergouvernementaux et partenariats stratégiques	4 565,9	6 111,2	15	19
b) Politiques et programmes	7 513,2	5 816,6	25	20
Total partiel	12 079,1	11 927,8	40	39
B. Fonds extrabudgétaires	482 662,7	958 978,6	213	281
Total	494 741,8	970 906,4	253	320

Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)



Sous-programme 2

Problématique hommes-femmes et promotion de la femme

a) Appui aux organes intergouvernementaux et partenariats stratégiques

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 111 200 dollars

- 17.35 L'unité administrative chargée de ce sous-programme est le Bureau de l'appui aux organes intergouvernementaux et des partenariats stratégiques, qui se compose du Groupe de l'appui aux organes intergouvernementaux, du Groupe de la coordination des organismes des Nations Unies et du Groupe des partenariats stratégiques, des communications et de la société civile.
- 17.36 Les principales activités du sous-programme comprennent : a) la fourniture de services fonctionnels aux mécanismes intergouvernementaux; b) la fourniture de conseils aux hauts fonctionnaires des Nations Unies; c) la coordination à l'échelle du système des efforts de prise en compte de la problématique hommes-femmes déployés par les organismes des Nations Unies; d) la coordination et le suivi à l'échelle du système de la condition de la femme dans les organismes des Nations Unies; e) des partenariats stratégiques et activités de sensibilisation, communication et mobilisation concernant l'appui aux organes intergouvernementaux et l'appui opérationnel; et f) la promotion de la participation d'organisations non gouvernementales aux travaux de l'ONU concernant l'égalité des sexes, en particulier dans le cadre de la Commission de la condition de la femme.

Tableau 17.11

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Renforcer la parité entre les sexes et l'autonomisation de la femme, y compris le plein exercice par les femmes de leurs droits humains

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Amélioration de la capacité de la Commission de la condition de la femme de s'acquitter de son mandat, notamment en ce qui concerne la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans tous les domaines de la vie politique, économique et sociale

a) i) Nombre de déclarations d'États Membres indiquant à la Commission de la condition de la femme les mesures prises pour prendre en considération la problématique hommes-femmes au niveau national

Mesure des résultats

2008-2009 : 196 déclarations

2010-2011 (estimation) : 200 déclarations

2012-2013 (objectif) : 220 déclarations

ii) Nombre de déclarations d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social indiquant à la Commission de la condition de la femme les mesures prises pour prendre en considération la problématique hommes-femmes

Mesure des résultats

2008-2009 : 105 déclarations écrites

2010-2011 (estimation) : 110 déclarations écrites

2012-2013 (objectif) : 120 déclarations écrites

b) Renforcement de la capacité des organismes des Nations Unies de prendre en compte la problématique hommes-femmes et de prendre des mesures ciblées pour accorder toute la place voulue aux femmes dans les politiques et programmes des organismes des Nations Unies de manière cohérente

b) i) Nombre d'initiatives d'entités des Nations Unies intégrant la problématique hommes-femmes dans leurs politiques et programmes de fond

Mesure des résultats

(Nombre d'initiatives prises par des entités des Nations Unies)

2008-2009 : sans objet

2010-2011 (estimation) : 12 initiatives

2012-2013 (objectif) : 20 initiatives

ii) Nombre d'équipes de pays des Nations Unies qui utilisent des indicateurs de résultats sur l'égalité des sexes dans les bilans communs de pays du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

	<i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : sans objet 2010-2011 (estimation) : 28 équipes de pays 2012-2013 (objectif) : 17 équipes de pays
	iii) Nombre de mesures de gestion des ressources humaines tenant compte des sexes/pécificités prises par des entités des Nations Unies
	<i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 3 initiatives 2010-2011 (estimation) : 4 initiatives 2012-2013 (objectif) : 5 initiatives
c) Renforcement des capacités d'ONU-Femmes de soutenir les efforts faits par les États Membres pour réaliser les objectifs prioritaires nationaux et internationaux convenus aux plans national et international	c) i) Montant total des ressources financières (hors budget ordinaire) mises à la disposition d'ONU-Femmes
	<i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : sans objet 2010-2011 (estimation) : 497 millions de dollars 2012-2013 (objectif) : 993 millions de dollars
	ii) Nombre d'États Membres versant des contributions volontaires à ONU-Femmes
	<i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 3 initiatives 2010-2011 (estimation) : 100 États Membres 2012-2013 (objectif) : 125 États Membres

Facteurs externes

- 17.37 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les États Membres et les organismes des Nations Unies accordent la priorité aux questions d'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme et restent déterminés à allouer des ressources en quantité suffisante pour renforcer les travaux du système des Nations Unies concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme.

Produits

- 17.38 Les objectifs de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions, notamment pour les séances plénières des Deuxième et Troisième Commissions (14);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur l'amélioration de la condition de la femme dans les organismes des Nations Unies;

- ii) Conseil de sécurité : services fonctionnels pour les réunions et les consultations (4);
 - iii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières (8);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (2);
 - iv) Commission de la condition de la femme :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : consultations à participation non limitée du Bureau de la Commission de la condition de la femme (4); services fonctionnels pour les séances de la Commission (40);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (2);
 - v) Groupes spéciaux d'experts : dialogue interactif pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions concertées sur un thème prioritaire d'une précédente session de la Commission de la condition de la femme (2); groupes et tables rondes interactives de haut niveau sur les données d'expérience, les enseignements et les bonnes pratiques ayant trait à la réalisation des engagements déjà pris en ce qui concerne le thème prioritaire de la Commission de la condition de la femme; groupes sur un futur thème prioritaire de la Commission (2); réunions de groupe d'expert sur : la prise en compte de la problématique hommes-femmes aux niveaux national et régional (1); l'amélioration de la condition de la femme dans les organismes des Nations Unies (1);
- b) Autres produits (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
- i) Publications en série : *Network* (Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme) (6);
 - ii) Publications isolées : renforcement des mécanismes de responsabilité institutionnels pour l'égalité des sexes dans les organismes des Nations Unies (1);
 - iii) Documentation technique et supports d'information : conception, mise au point, maintenance et gestion des différentes sections du site Web d'ONU-Femmes concernant les processus normatifs intergouvernementaux (2); conception, mise au point, maintenance et gestion de la partie du site Web d'ONU-Femmes consacrée au Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes (2); conception, mise au point, maintenance et gestion de la partie du site Web d'ONU-Femmes consacrée à la coordination (2); conception, mise au point, maintenance et gestion de la partie du site Web de WomenWatch (2); rapports sur les sessions du Réseau interinstitutions (2); documentation pour les réunions avec le CCS (4); directives, listes récapitulatives et instruments pour l'amélioration de la condition de la femme dans les organismes des Nations Unies (1); module de formation sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes à l'intention de tous les fonctionnaires des Nations Unies (1); rapport de la réunion de groupe d'experts sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes aux niveaux national et régional (1); rapport de la réunion de groupe d'experts sur l'amélioration de la condition de la femme dans les organismes des Nations Unies (1); rapport sur un ensemble complet d'indicateurs pour la mise en œuvre des résolutions 1325 (2000) et 1889 (2009) du Conseil de sécurité relative aux femmes, à la

- paix et à la sécurité (1); rapport sur les enseignements tirés des activités de suivi et de l'application du principe de responsabilité en ce qui concerne les conditions de travail des femmes dans le système des Nations Unies (1);
- iv) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : CCS, Comité de haut niveau sur la gestion, Comité de haut niveau sur les programmes, Groupe des Nations Unies pour le développement et Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes (6);
- c) Coordination et réforme de l'Organisation des Nations Unies (fonds extrabudgétaires) :
- i) Achèvement d'une évaluation réalisée conjointement (avec les partenaires des Nations Unies) sur l'impact des efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour mettre fin à la violence contre les femmes et promouvoir la participation des femmes à la vie politique (1);
 - ii) Direction et coordination en vue d'une décision du CCS intéressant l'ensemble du système des Nations Unies pour la mise au point d'un système unifié de suivi des ressources consacrées à l'égalité des sexes dans les budgets de tous les organismes des Nations Unies (1);
 - iii) Élargissement du programme relatif aux pratiques communes de promotion de l'égalité des sexes, qui rassemble des praticiens de toutes les régions du monde ayant une expérience de la formation à la prise en compte de la problématique hommes-femmes pour promouvoir le dialogue et l'analyse des méthodes et théories actuellement appliquées dans ce domaine (au moyen d'ateliers et de mécanismes de concertation) (1);
 - iv) Renforcement du retentissement et de l'impact de la campagne « Tous unis pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes » lancée par le Secrétaire général aux niveaux mondial, régional et national, et plus grande participation aux activités correspondantes (grâce au financement de campagnes de sensibilisation);
 - v) En partenariat avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et les équipes de pays des Nations Unies, fourniture d'une aide à 10 pays pour l'application des résolutions 1325 (2000) et 1889 (2009) du Conseil de sécurité, y compris grâce à une assistance au niveau national pour élaborer et exécuter des plans d'action nationaux sur l'application de la résolution 1325 (2000), et grâce à la mise au point et à l'exécution de module de formation préalable au déploiement reposant sur des mises en situation, concernant la prévention des violences sexuelles en période de conflit, à l'intention de 20 pays fournisseurs de contingents (1).

Tableau 17.12

Ressources nécessaires : composante a) du sous-programme 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	4 246,2	5 729,4	15	19
Autres objets de dépense	319,7	381,8	–	–
Total partiel	4 565,9	6 111,2	15	19
Fonds extrabudgétaires	7 336,4	13 980,1	12	16
Total	11 902,3	20 091,3	27	35

- 17.39 Le montant de 5 729 400 dollars, qui représente une augmentation de 1 483 200 dollars, permettra : a) de maintenir 15 postes [1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 3 P-2 et 6 d'agent des services généraux (Autres classes)] au Bureau de l'appui aux organes intergouvernementaux et des partenariats stratégiques; et b) de transférer quatre postes (1 D-1 et 3 P-4) de la composante b) (Politiques et programmes) car les fonctions correspondantes concernent les activités de la composante a) du sous-programme 2 (Appui aux organes intergouvernementaux et partenariats stratégiques), c'est-à-dire la collaboration et la coordination au sein du système des Nations Unies. Le montant de 381 800 dollars prévu pour les autres objets de dépense, en progression de 62 100 dollars, servira à financer les dépenses autres que le coût des postes et celles concernant les consultants, les experts, les voyages, les services contractuels, les fournitures et matériels, et le mobilier et le matériel.
- 17.40 Les fonds extrabudgétaires prévus pour l'exercice biennal 2012-2013, d'un montant de 13 980 100 dollars, permettront de financer 16 postes maintenus [1 D-2, 2 D-1, 4 P-5, 2 P-4, 4 P-3, 1 d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 2 d'agent des services généraux (Autres classes)] et d'autres objets de dépense, en vue de la coordination à l'échelle du système des activités menées par les organismes des Nations Unies pour prendre en considération la problématique hommes-femmes, la coordination et le suivi à l'échelle du système de la condition de la femme dans les organismes des Nations Unies et la réalisation d'autres activités prescrites dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. L'augmentation de 6 643 700 dollars résulte d'un ajustement technique dû au fait que les crédits ouverts pour l'exercice biennal 2010-2011 ne concernaient que l'année 2011, durant laquelle ONU-Femmes est devenue opérationnelle. Les fonds extrabudgétaires permettront de mener les activités relevant de la composante a) du sous-programme 2, notamment l'établissement de la documentation à l'intention des organes délibérants, les services fonctionnels pour les réunions, les mécanismes de coordination et d'autres activités de fond, dont la mise au point et l'exploitation de sites Web publics et interinstitutions tels que WomenWatch, et l'appui à la participation d'organisations non gouvernementales aux sessions de la Commission de la condition de la femme, les voyages et les services d'experts, et des activités de mobilisation.

b) Politiques et programmes

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 816 600 dollars

- 17.41 L'unité administrative chargée d'exécuter ce sous-programme est le Bureau des politiques et des programmes. Il comprend la Division des politiques, la Division de l'appui aux programmes et les divisions régionales.
- 17.42 Les principales activités du sous-programme consistent à : a) fournir des conseils sur des questions techniques et thématiques; b) effectuer des recherches, analyser les politiques et les données sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment les problèmes nouveaux qui se posent, et gérer et partager les connaissances; c) aider les États Membres, par des campagnes de sensibilisation, des formations et le renforcement de leurs capacités, à progresser sur la voie de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, comme ils s'y sont engagés, sans s'écarter de leurs priorités nationales; d) fournir des directives, des compétences techniques et un appui en matière de coordination aux équipes de pays et aux équipes des directeurs régionaux des Nations Unies; e) apporter aux États Membres un appui pour les questions techniques et les programmes par l'intermédiaire des bureaux régionaux et des bureaux de pays; f) superviser et faciliter l'exécution des programmes nationaux, régionaux et mondiaux d'ONU-Femmes, y compris la coordination au niveau des pays; et g) faire superviser les équipes à l'échelle des régions et des pays par cinq divisions régionales (Afrique, Asie-Pacifique, États arabes, Europe et Communauté d'États indépendants (CEI), et Amériques et Caraïbes).

Tableau 17.13

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Aider les États Membres à honorer leurs engagements nationaux – éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles, contribuer à l'autonomisation des femmes et faire des femmes et des hommes des partenaires bénéficiaires, sur un pied d'égalité, des fruits du développement, de la protection de leurs droits fondamentaux, de l'action humanitaire et de la paix et de la sécurité – en dirigeant et en coordonnant l'action menée par les organismes des Nations Unies aux niveaux régional et national

Réalisations escomptées

a) Soutien en faveur de l'application intégrale et efficace du Programme d'action de Beijing, des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, du Document final du Sommet mondial de 2005 et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Indicateurs de succès

a) Augmentation de la proportion de résolutions et de décisions des commissions techniques du Conseil économique et social tenant compte de la problématique hommes-femmes

Mesure des résultats

(En pourcentage du nombre total de résolutions)
 2008-2009 : 34 %
 2010-2011 (estimation) : 35 %
 2012-2013 (objectif) : 36 %

b) Application efficace par les organismes des Nations Unies de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité

b) Nombre d'initiatives prises par les entités des Nations Unies en vue de donner suite à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité

Mesure des résultats

2008-2009 : 331 initiatives

2010-2011 (estimation) : 123 nouvelles initiatives

2012-2013 (objectif) : 150 nouvelles initiatives

c) Renouvellement de l'engagement des pays à éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles et à contribuer à l'autonomisation des femmes, dans l'esprit des engagements internationaux et régionaux des Nations Unies

c) i) Nombre de pays qui ont pris en compte la problématique hommes-femmes dans leurs plans ou stratégies nationales, leur législation et leurs politiques, conformément aux engagements pris

Mesure des résultats

2008-2009 : sans objet

2010-2011 (estimation) : 26 pays ont élaboré des plans ou stratégies nationales et 40 pays des législations et des politiques

2012-2013 (objectif) : 40 pays ont élaboré des plans ou stratégies nationales et 54 pays des législations et des politiques

ii) Nombre de pays qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes dans l'établissement de leurs budgets

Mesure des résultats

2008-2009 : sans objet

2010-2011 (estimation) : 22 pays

2012-2013 (objectif) : 35 pays

d) Renforcement des moyens dont disposent les institutions nationales, les organismes prestataires de services et les organisations compétentes pour faire réellement progresser l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et la protection de leurs droits fondamentaux

d) i) Augmentation du nombre d'experts, de militants et d'organisations œuvrant pour l'égalité des sexes qui siègent dans les principales instances décisionnelles

Mesure des résultats

2008-2009 : sans objet

2010-2011 (estimation) : 27 instances

2012-2013 (objectif) : 33 instances

ii) Nombre de pays qui disposent d'un nombre accru de données et de statistiques ventilées par sexe

Mesure des résultats

2008-2009 : sans objet

2010-2011 (estimation) : 20 pays

2012-2013 (objectif) : 24 pays

- e) Accroissement des moyens dont dispose ONU-Femmes pour susciter la mise en place de mécanismes multidonateurs qui répondent aux besoins des pays bénéficiaires de programmes, et les gérer
- e) Montants obtenus par l'intermédiaire des fonds d'affectation spéciale multidonateurs, des paniers de fonds et des fonds spéciaux thématiques ou régionaux
- Mesure des résultats*
2008-2009 : sans objet
2010-2011 (estimation) : 24 millions de dollars du Fonds d'affectation spéciale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes; 19 millions de dollars du Fonds pour l'égalité des sexes; 10 millions de dollars des paniers de fonds et des fonds thématiques spéciaux
2012-2013 (objectif) : 53 millions de dollars du Fonds d'affectation spéciale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes; 21 millions de dollars du Fonds pour l'égalité des sexes; 20 millions de dollars des paniers de fonds et des fonds thématiques spéciaux
- f) Accroissement des moyens dont dispose ONU-Femmes pour diriger et coordonner l'action que mènent les organismes des Nations Unies dans les États Membres pour les aider à instaurer l'égalité des sexes et à institutionnaliser la problématique hommes-femmes, comme ils s'y sont engagés
- f) i) Nombre de programmes conjoints des Nations Unies élaborés avec la participation ou l'aide d'ONU-Femmes
- Mesure des résultats*
2008-2009 : sans objet
2010-2011 (estimation) : 96 programmes conjoints des Nations Unies
2012-2013 (objectif) : 116 programmes conjoints des Nations Unies
- ii) Nombre de mécanismes de coordination onusiens ou autres portant sur la problématique hommes-femmes, dirigés ou codirigés par ONU-Femmes
- Mesure des résultats*
2008-2009 : sans objet
2010-2011 (estimation) : 60 mécanismes de coordination
2012-2013 (objectif) : 75 mécanismes de coordination
-

Facteurs externes

- 17.43 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les États Membres et les entités des Nations Unies accordent une place centrale aux questions d'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes; les États Membres et leurs interlocuteurs non gouvernementaux aux échelons mondial et national continuent de montrer leur attachement et d'accorder la priorité aux questions d'égalité

des sexes et d'autonomisation des femmes dans leurs programmes; les États Membres restent déterminés à fournir les ressources nécessaires pour stimuler l'action du système des Nations Unies sur les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

Produits

17.44 Les produits de l'exercice 2012-2013 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale : documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur : l'amélioration de la condition de la femme en milieu rural (1); les mesures prises pour donner suite à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et les progrès accomplis dans ce sens (2); l'intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes (1); la violence à l'égard des travailleuses migrantes (1); la traite des femmes et des filles (1); la participation des femmes au développement (1);
 - ii) Conseil de sécurité : documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur les femmes et la paix et la sécurité (2);
 - iii) Commission de la condition de la femme : documentation à l'intention des organes délibérants : rapports de la Secrétaire générale adjointe (2); guide sur les débats de la table ronde de haut niveau sur le thème prioritaire de la Commission de la condition de la femme (2); rapports sur les progrès de la participation des femmes à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et des programmes nationaux, l'accent étant mis en particulier sur le thème prioritaire (2); rapports sur les thèmes prioritaires énoncés dans le programme de travail à long terme de la Commission (2); rapports sur la condition des Palestiniennes et l'aide qui leur est apportée (2); rapport sur la libération des femmes et des enfants pris en otage, voire emprisonnés par la suite, dans les conflits armés (1); rapport sur les moyens de mettre fin aux mutilations génitales féminines (1); rapport sur les femmes, les filles et le VIH/sida (1); rapport sur l'émancipation économique des femmes (1); rapport sur l'autonomisation des femmes comme moyen d'éliminer la mortalité et la morbidité maternelles qui peuvent être évitées (1); contributions au débat de haut niveau du Conseil économique et social (2); lettres adressées par le Président du Conseil économique et social à la Présidente de la Commission de la condition de la femme (2); listes de communications confidentielles relatives à la condition de la femme (2);
 - iv) Groupes spéciaux d'experts : réunions de groupes d'experts portant sur : la définition des thèmes prioritaires, dans le cadre des préparatifs des cinquante-septième et cinquante-huitième sessions de la Commission de la condition de la femme (2); l'organisation d'une étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : *Femmes en l'an 2000 et au-delà* (2); inventaire des activités menées par le système des Nations Unies pour prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes (2); *Words to action: newsletter on violence against women* (Des paroles aux actes : lettre d'information sur la violence à l'égard des femmes) (8);
 - ii) Publications isolées : guide pratique sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les instruments de développement nationaux (1); sur un thème à déterminer, dans l'optique de l'examen du Programme d'action de Beijing, 15 ans après (2);

- iii) Documentation technique et outils de communication : élaboration, conception, exploitation et gestion de la base de données coordonnée sur la violence à l'égard des femmes (2); directives, liste récapitulative et outils sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité (1); rapports des réunions de groupes d'experts sur les thèmes prioritaires arrêtés par la Commission de la condition de la femme (2); rapport sur la réunion de groupes d'experts sur l'organisation de l'Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement (1);
- c) Coopération technique, services consultatifs et renforcement des capacités (fonds extrabudgétaires) :
 - i) Appui fourni aux partenaires nationaux, dans 30 pays, pour leur donner les moyens de faire participer davantage les femmes à la vie politique nationale et locale, en étroite collaboration avec le PNUD et l'Union interparlementaire : ateliers de formation organisés à l'intention des électrices, des candidates et des partis politiques, élaboration de modules de formation et de documents directifs, ateliers de sensibilisation et campagnes médiatiques (30);
 - ii) Aide au renforcement des capacités et assistance technique fournies aux partenaires de 15 pays (organismes publics et organisations non gouvernementales) sur le contrôle des flux d'aide du point de vue de la problématique hommes-femmes, en partenariat avec la Commission européenne et le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (15);
 - iii) Renforcement des capacités des décideurs et des experts des questions d'égalité des sexes de 10 pays : stages de formation (10);
 - iv) Renforcement des moyens dont disposent les agents de l'État et les organisations non gouvernementales de 10 pays pour mettre en place à l'échelle nationale et locale des plans de financement de l'action menée en faveur de l'égalité des sexes (10);
 - v) Renforcement des capacités dont dispose le secteur de la sécurité pour mener à bien sa réforme en tenant compte de la problématique hommes-femmes : formation et sensibilisation aux questions d'égalité des sexes dans le secteur de la sécurité, dans 10 pays (10);
 - vi) Assistance technique fournie aux ministères des finances et de la planification, aux ministères de la condition de la femme et aux ministères sectoriels de 40 pays pour qu'ils prennent en compte la problématique hommes-femmes dans l'établissement de leurs budgets : analyses techniques, ateliers de formation, financement de services techniques à l'intention des gouvernements qui en font la demande, élaboration de produits axés sur le savoir et sensibilisation des décideurs (40);
 - vii) Assistance technique fournie aux mécanismes nationaux de promotion de la femme et aux organisations non gouvernementales partenaires dans au moins 54 pays, pour qu'ils élaborent ou actualisent les plans et stratégies visant à instaurer l'égalité des sexes et en contrôlent l'application : ateliers de formation, financement de services d'experts détachés auprès des gouvernements et élaboration de modules et de documents directifs (54);
 - viii) Appui fourni aux gouvernements et aux partenaires de la société civile de 25 pays, pour qu'ils établissent les rapports demandés à l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, diffusent largement les observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et élaborent des mesures de suivi pour la mise en œuvre de ces observations :

- ateliers de formation, mentorat, promotion de l'échange de données d'expérience entre pays et organisation de sessions fictives (25);
- ix) Appui fourni aux comités nationaux de lutte contre le sida et aux associations de femmes séropositives de 25 pays pour qu'ils fassent une place aux questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans les stratégies nationales de lutte contre le sida et le cadre d'action d'ONUSIDA : ateliers de formation, financement de services techniques à l'intention des gouvernements qui en font la demande et élaboration de modules et de documents directifs (25);
 - x) En partenariat avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, aide à la mise en œuvre du plan d'action en sept points présenté dans le rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la consolidation de la paix, en veillant à ce que l'objectif consistant à employer au moins 15 % des fonds des Nations Unies pour répondre aux besoins des femmes et protéger leurs droits soit atteint, et que la programmation dans les domaines de l'état de droit et de la création d'emplois dans les régions sortant d'un conflit prenne davantage en compte la problématique hommes-femmes (1);
 - xi) En partenariat avec le Département des affaires politiques, augmentation de la participation des femmes aux processus de médiation et accroissement des moyens dont dispose le système des Nations Unies, par l'élaboration de directives et de guides pratiques, pour faire une plus large place aux questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans les processus de médiation (1);
- d) Gestion et enrichissement des connaissances (fonds extrabudgétaires) :
- i) Développement et diffusion des connaissances sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, sous la forme de documents électroniques consultables en ligne à partir d'un portail regroupant des conseils pour la programmation et des outils dans 14 domaines d'action thématiques : adolescents, campagnes d'information, situations de conflit ou d'après conflit, éducation, santé, justice, législation, hommes et garçons, politiques et cycles budgétaires, prévention, sécurité (notamment dans les villes), centres d'accueil, coordination des interventions à l'échelle locale (14);
 - ii) Création d'un pôle du savoir en ligne sur les méthodes, théories et pratiques exemplaires en vigueur concernant, notamment, la sensibilisation à la problématique hommes-femmes, les migrations, l'efficacité de l'aide, l'égalité des sexes dans le domaine de la paix et de la sécurité, et l'engagement politique des femmes (1);
 - iii) Recherche appliquée et publication de cinq monographies, assorties de recommandations, sur la problématique hommes-femmes et son évolution dans le cadre des flux migratoires entre l'Afrique, l'Asie, l'Europe, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Amérique du Nord (5);
 - iv) Mise au point d'une panoplie d'outils pour la réforme du secteur de la sécurité, prévoyant notamment la sensibilisation des agents du secteur à la problématique de l'égalité des sexes, compte tenu des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques exemplaires (1);
 - v) Lancement de la publication intitulée *Progress of the World's Women 2013* (1);
- e) Programmes pilotes d'activités modèles de promotion de l'égalité des sexes :
- i) Diffusion des résultats de l'évaluation du programme pilote d'initiatives axées sur les résultats mis en œuvre par le Centre international de recherche sur les femmes, la

- Banque mondiale et UNIFEM, portant sur des stratégies visant à élargir notablement les débouchés économiques pour les femmes, dans cinq pays (1);
- ii) Lancement, dans cinq pays, du programme pilote de promotion de la sécurité des femmes dans les villes (5);
 - iii) Appui fourni aux organisations du secteur privé pour les encourager à appliquer les principes relatifs à l'autonomisation des femmes et le modèle pour l'égalité des sexes, en vue d'évaluer et de recenser les moyens qu'elles mettent en œuvre pour promouvoir et défendre plus efficacement l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes : diffusion de documents directifs;
 - iv) Appui fourni aux partenaires nationaux de six pays pour qu'ils exécutent des projets pilotes consistant à associer la population locale à des activités de consolidation de la paix prenant en compte les droits fondamentaux des femmes et l'égalité des sexes : financement, formation et conseils techniques (6);
- f) Coordination et réforme du système des Nations Unies (fonds extrabudgétaires) : appui fourni pour faire une plus grande place à l'égalité des sexes dans l'exécution de tous les projets du PNUAD en 2012-2013 : services techniques, participation aux réunions des équipes de pays des Nations Unies et contribution des défenseurs de l'égalité des sexes au processus de planification stratégique (17).

Tableau 17.14

Ressources nécessaires : sous-programme 2 b)

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	7 096,7	5 462,2	25	20
Autres objets de dépense	416,5	354,4	–	–
Total partiel	7 513,2	5 816,6	25	20
Fonds extrabudgétaires	475 326,4	944 998,5	201	265
Total	482 839,6	950 815,1	226	285

17.45 Le montant prévu de 5 462 200 dollars doit permettre de financer a) la reconduite de 20 postes [1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 5 P-3, 2 P-2 et 6 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] du Bureau des politiques et des programmes, et b) la cession de 4 postes (1 D-1 et 3 P-4) au sous-programme 2 a) (Appui aux organes intergouvernementaux et partenariats stratégiques) et de 1 poste d'agent des services généraux à la Division de la gestion et de l'administration, dans le cadre de l'appui au programme, car il a fallu revoir les attributions de ces postes en fonction des domaines de responsabilité correspondants. Le montant de 354 400 dollars demandé au titre des autres objets de dépense, qui représente une baisse de 62 100 dollars, servira à financer les autres dépenses de personnel, les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les fournitures et les accessoires, et le mobilier et le matériel.

17.46 Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, les ressources extrabudgétaires, d'un montant de 944 998 500 dollars, serviront à reconduire 265 postes (1 SSG, 7 D-2, 21 D-1, 82 P-5, 36 P-4,

17 P-3, 4 P-2, 1 d'agent des services généraux (1^{re} classe), 22 d'agent des services généraux (Autres classes) et 74 d'agent local), et les ressources prévues au titre des objets de dépense autres que les postes permettront d'aider les États Membres à honorer les engagements qu'ils ont pris – éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles, contribuer à l'autonomisation des femmes et faire des femmes et des hommes des partenaires bénéficiant, sur un pied d'égalité, des fruits du développement, de la protection de leurs droits fondamentaux, de l'action humanitaire et de la paix et de la sécurité. L'augmentation de 469 672 100 dollars résulte d'un ajustement technique, le montant indiqué au titre de l'exercice biennal 2010-2011 correspondant aux ressources de la seule année 2011, où ONU-Femmes est devenue opérationnelle. Ces ressources serviront à faire une plus grande place à l'égalité des sexes dans l'exécution de tous les projets du PNUAD en 2012-2013, à gérer et enrichir les connaissances sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et sur la problématique hommes-femmes dans le cadre des flux migratoires, et à lancer des publications phare.

D. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 851 500 dollars

- 17.47 L'unité administrative chargée d'exécuter ce sous-programme est la Division de la gestion et de l'administration d'ONU-Femmes. Celle-ci aide la Secrétaire générale adjointe à s'acquitter de ses responsabilités dans les domaines des ressources humaines, des finances et du budget, des services administratifs, des achats et de la gestion des installations, des services informatiques, de la sécurité, du contrôle opérationnel, de la responsabilité et des audits. Elle l'aide également, par un appui administratif et opérationnel, à exécuter les activités de programme d'ONU-Femmes.

Tableau 17.15

Ressources nécessaires : appui au programme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	–	463,7	–	3
Autres objets de dépense	305,8	387,8	–	–
Total partiel	305,8	851,5	–	3
Fonds extrabudgétaires	13 661,7	31 999,0	30	66
Total	13 967,5	32 850,5	30	69

- 17.48 Le montant de 463 700 dollars doit permettre de financer la création de deux postes P-3 et l'acquisition d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) du sous-programme 2 b) (Politiques et programmes). Le montant de 387 800 dollars demandé au titre des autres objets de dépense, qui représente une hausse de 82 000 dollars, doit permettre de financer les autres dépenses de personnel, les services de consultants et d'experts, les voyages, les services contractuels, les fournitures et les accessoires, et le mobilier et le matériel. Les deux postes P-3 assumeront des fonctions d'appui administratif – gestion des ressources humaines (recrutement, et autres questions concernant le personnel) – et d'appui financier – préparation et élaboration des

budgets-programmes biennaux, allocation, gestion et contrôle des budgets pour s'assurer que les ressources financières existent et sont bien employées, et traitement des états de paie –, et fourniront des services d'appui centraux – achats, voyages, logistique et transports. Le poste d'agent des services généraux (Autres classes) fournira un appui technique dans le domaine informatique (matériel et logiciels).

- 17.49 Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, le montant prévu des ressources extrabudgétaires (31 999 000 dollars) devrait permettre de financer la reconduite de 66 postes [1 D-2, 2 D-1, 11 P-5, 9 P-4, 7 P-3, 2 P-2, 16 d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 18 d'agent des services généraux (Autres classes)], et les ressources prévues au titre des objets de dépense autres que les postes permettront à la Division de la gestion et de l'administration d'aider la Secrétaire générale adjointe à s'acquitter de ses responsabilités dans les domaines de la gestion du personnel, des finances et de l'administration générale. L'augmentation de 18 337 300 dollars s'explique par le fait que le montant indiqué au titre de l'exercice biennal 2010-2011 correspond aux ressources de la seule année 2011, où ONU-Femmes est devenue opérationnelle. Les fonds extrabudgétaires permettront à ONU-Femmes de disposer des moyens nécessaires pour assurer la gestion financière et donner des directives et des avis sur l'utilisation des ressources, gérer les ressources humaines (perfectionnement du personnel et suivi du comportement professionnel, notamment), assurer des services de bureautique et d'informatique, dans les bureaux extérieurs comme au Siège, gérer les installations, les achats, les voyages, la logistique et les services de transport pour le compte des fonctionnaires et des personnes à leur charge, et assurer le contrôle de la gestion, la surveillance fiduciaire et l'audit des programmes et des opérations.

Tableau 17.16

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

A/62/7/Add.40 et A/64/7/Add.23

Le Comité consultatif estime que le partage des responsabilités de ce sous-programme entre le Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme et la Division de la promotion de la femme manque de clarté et ne permet pas de savoir précisément qui dirige quoi. Il semble en outre que le Bureau et la Division traitent de questions qui se chevauchent. Le Comité consultatif se demande si l'organigramme a été conçu pour une utilisation efficace et optimale de l'effectif actuel de 37 postes [1 SSG, 1 D-2, 3 D-1, 5 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 5 P-2/1 et 14 d'agent des services généraux (Autres classes)]. Il estime que les activités de ce sous-

Dans sa résolution 64/289, l'Assemblée générale a autorisé la création d'ONU-Femmes, une entité composite regroupant les mandats du Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme, de la Division de la promotion de la femme, d'UNIFEM et de l'INSTRAW.

Cette entité devait être opérationnelle à compter du 1^{er} janvier 2011

*Résumé de la recommandation**Suite donnée à la recommandation*

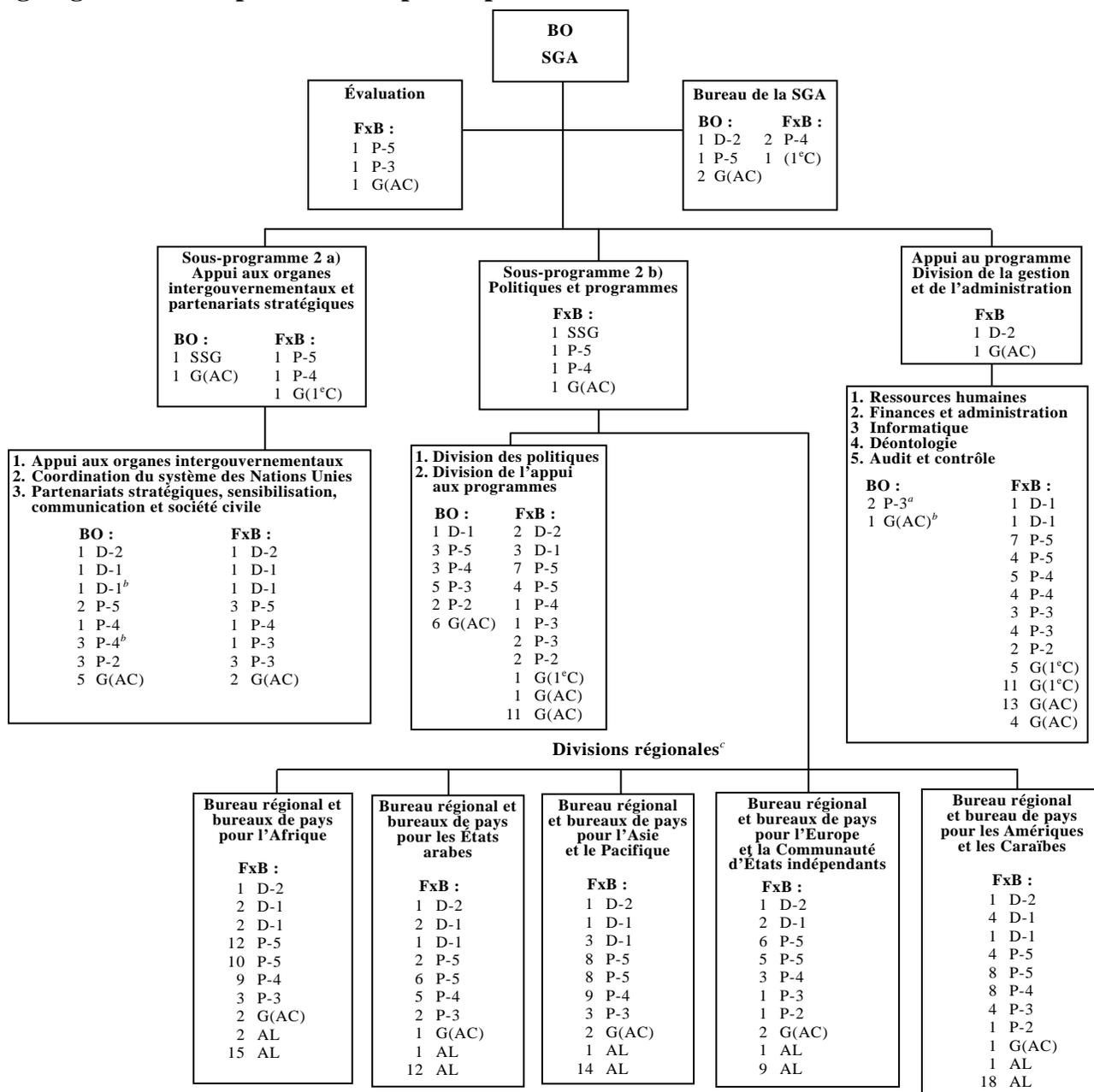
programme pourraient donner plus de résultats si elles étaient plus ciblées et mieux coordonnées, et que son organigramme est à revoir et à simplifier. Il recommande que le Secrétaire général soit invité à procéder à cet examen et à présenter des propositions de nouvel organigramme pleinement justifiées dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (A/62/7/Add.40, par. 36).

S'agissant des aspects liés à la problématique hommes-femmes du mandat du Représentant spécial et du risque de chevauchement des activités de prévention de la violence sexiste, le Comité consultatif note, à la lecture du paragraphe 28 de la résolution 1888 (2009) du Conseil de sécurité, que le Conseil doit examiner les mandats du Représentant spécial et de l'équipe d'experts dans un délai de deux ans, compte tenu du processus institué par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/311 relative à la création d'une entité composite des Nations Unies chargée des questions liées à la problématique hommes-femmes. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Conseil de sécurité comptait attendre les résultats de l'examen qui déterminerait si les activités des deux structures se chevauchent ou non pour définir la relation qui existerait entre le Bureau du Représentant spécial et l'entité. Il a également été informé que l'entité composite, qui était encore en cours de création, interviendrait essentiellement sur les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, tandis que le Bureau du Représentant spécial s'intéresserait à la violence sexuelle, tactique de guerre, menace pour la sécurité et obstacle à la consolidation de la paix (A/64/7/Add.23, par. 21).

Dans sa résolution 64/289, qui porte création d'ONU-Femmes, l'Assemblée générale a dûment souligné qu'il fallait promouvoir la cohérence des interventions menées au sein du système des Nations Unies dans le domaine de l'autonomisation des femmes, notamment sur les questions des femmes et de la paix et de la sécurité – prévention des conflits, situations d'après-conflit, règlement des conflits, maintien de la paix, consolidation de la paix et relèvement. Afin d'éviter que les activités se chevauchent ou soient exécutées deux fois, ONU-Femmes travaillera en étroite collaboration et en coordination avec les Bureaux du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale interorganisations sur les femmes, la paix et la sécurité et d'autres mécanismes de coordination.

Le Comité consultatif prend acte des mesures prises par le Secrétaire général pour que les activités du Bureau du Représentant spécial ne chevauchent pas celles que mènent déjà sur le terrain les autres entités des Nations Unies dans le domaine des violences sexuelles en période de conflit. Il encourage le Secrétaire général à prendre toutes les mesures nécessaires pour que les organismes compétents coopèrent et coordonnent leurs activités dans la plus large mesure possible (A/64/7/Add.23, par. 22).

Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme
Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2012-2013



Abbreviations : SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général; G = agent des services généraux; 1^{re}C = 1^{re} classe; AC = Autres classes; AL = agent local; BO = budget ordinaire; FxB = fonds extrabudgétaires.

^a Nouveau poste.

^b Poste transféré.

^c L'affectation de nombreux postes des divisions régionales reste encore à déterminer en fonction du montant des ressources extrabudgétaires approuvées pour 2011.